

COMPLEMENT A L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le projet de zone 2AU est légitime :

La préfecture est opposée au maintien de la zone 2AU en argumentant que la prévision de logement est excessif et s'appuie pour cela sur la seule production de logement des années passées . Pour mémoire, la réalisation du lotissement EDF sur la commune, en relation avec la réalisation de la centrale de Cattenom ne s'appuyait pas sur les données du passé.

Aujourd'hui la commune de Mondorff est au centre de la plus grande zone de déplacements frontaliers d'Europe, provoqué entre autre par l'attractivité de l'économie luxembourgeoise.

Les conséquences de cette situation sur l'environnement, sur la santé publique, sur le cout des infrastructures ,de nombreuse études les ont mis en évidence,.Elles sont aussi en totale contradiction avec les objectifs du STRADDET Grand -est, économie d'énergie,efficacité énergétique,optimisation des transports,économie circulaire et de proximité.

La commune de Mondorff est sous influence de sa voisine Mondorf les Bains (Straddet Grand-Est) Cette dernière se développe de manière rapide sans beaucoup de contraintes urbanistiques ,contrairement à sa voisine française très limitée dans ses possibilités. Le Straddet Grand-Est dans ses objectifs vise à dépasser les frontières, gommer les frontières et ouvrir le Grand-Est à 360degrés ?

Je considère que ces arguments qui milite pour une augmentation de l'offre de logement au plus près du travail, absolument pas évoqués par la préfecture, ont plus de poids que la seule consommation éventuelle de terrains agricole qui ne rencontre pas d'opposition des agriculteurs locaux ou de la chambre d'agriculture .Cette consommation éventuelle pourrait être compensée dans le cadre d'un futur SCOT.

Concernant la zone 2AU, la MRAE demande de réduire et de phaser voire supprimer la zone.,elle n'évoque à aucun moment la problématique environnementale des déplacements frontaliers . qui trouverait une amélioration sensible par l'augmentation de l'offre de logements à proximité du lieu de travail.

Le commissaire enquêteur



Michel BOUR